

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE34005 – “ La Calestienne entre Barvaux et Bomal ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34005 – “ La Calestienne entre Barvaux et Bomal ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE34005 – “ La Calestienne entre Barvaux et Bomal ” :

COMMUNE : DURBUY Div 2 Section B : parcelles 2595R, 2599A, 2621M, 2621N, 2694C, 2824A, 2832A, 752L, 752M, 755A, 803A, 884F, 903B, Section C : parcelles 392A, 439A, 445C, 478B, Div 4 Section A : parcelles 320F, 333X, 371B4, 371Y3, 577/03, 577E, Section B : parcelles 420W, 468D, 478, 480, 484, 486, 487, 499E2, 502D, 506D, 508D, 510A, 673C, 674A, 691A, 699, 700D, 701, 703A, Section C : parcelles 106A, 106B, 109A, 61L, Div 7 Section B : parcelles 1309F, 1312A, 1316, 1343A, 1343B, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1357M, 1374A, 1381A, 1723, 1725A, 1726A, 1726B, 1727E, 828C, 881H, 890C, Div 12 Section C : parcelles 653C, 860A, 867A, 867B, 872A

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34005 – “ La Calestienne entre Barvaux et Bomal ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN